

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU MARDI 19 MAI 2015

Conseil Municipal convoqué par courriel le 13/05/2015 - Date d'affichage de la convocation : 13/05/2015.

Présidence : M. Jacques WEIBEL, Maire.

Secrétaire de séance : M. Robert DARIEN.

Participants : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD (arrivée à 19h25),
Mme Cathy LUTRAT (a quitté la séance à 20h25), M. Alex BORNES, Mme Sylvie REBRE,
M. Jean-André CAHUZAC (arrivé à 19h20), Mme Sonia LABSY, Mme Déborah KEROUREDAN,
M. René BONNET.

Absents excusés : Mme Gwenaelle LE CREURER, M. Patrick RIVARD, M. Alain BONDON (pouvoir à M. Jacques WEIBEL).

Absents : M. Emmanuel DAVID, Mme Clara PICHOT.

Points inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2015.

2 - Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

3 - Programmes communaux.

4 - Urbanisme, environnement, eau, assainissement Affaires scolaires.

5 - Affaires scolaires.

6 - Affaires administratives, financières, foncières et personnel communal.

7 - Information – communication – interventions diverses.

8 - Dates à retenir.

(Ont été joints à la convocation : Un document de travail et 10 annexes).

Début de la séance : 18h35.

1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2015

Délibération n°2015_38

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2015 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 23 avril 2015, affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal www.aunay-sous-auneau.fr rubrique « la vie municipale/réunions » le même jour.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2015 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.

- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.

- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2015-394	1-4	Autres contrats	16/04/2015	Travaux de clôture des tennis auprès de l'entreprise Paysages Julien & Legault pour un montant de 3 589,92 € TTC (Dépense d'investissement)
2015-395	1-4	Autres contrats	05/05/2015	Acceptation du devis de la Sté BPE pour l'achat d'un lot de livres pour la bibliothèque municipale (Dotation annuelle) d'un montant de 286,32 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2015-396	3-3	Location	07/05/2015	Révision du loyer de l'immeuble rue de la Poste.

3 – PROGRAMMES COMMUNAUX

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL, Robert DARIEN et Alex BORNES.

ÉGLISE ST ELOI

Le Conseil Municipal reçoit communication de la fiche de visite de l'Eglise St Eloi rédigée par Madame l'Architecte des Bâtiments de France. Est attendu le document de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en vue de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'établissement d'un diagnostic et le phasage des travaux à prévoir sur l'édifice.

DIAGNOSTICS ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS

Les diagnostics des bâtiments communaux recevant le public réalisés par SOCOTEC en vue de la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmé exigé par la loi sont remis aux élus municipaux. Ces documents seront examinés par la commission des travaux.

PROGRAMME DE RÉNOVATION DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le maître d'œuvre a été relancé pour la présentation d'un nouvel avant-projet.

TRAVAUX DU LOTISSEMENT RUE JACQUES SEVESTRE

Le compte rendu de la dernière réunion de chantier est remis en séance. Les travaux de pose des bordures de la voirie sont en cours

4 - URBANISME, ENVIRONNEMENT, EAU, ASSAINISSEMENT

Rapporteurs : Messieurs Jacques WEIBEL et Robert DARIEN.

A – ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

Délibération n°2015_39

L'enquête publique relative au projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Auneau dans l'ancien camp militaire et au dossier de demande d'autorisation d'épandage de digestats se déroulera du 8 juin au 8 juillet inclus. Les élus sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance de ce dossier à la mairie.

Ce dossier est sensible car il touche l'environnement. Il est important que les élus et les habitants prennent connaissance du dossier durant l'enquête publique.

Par courrier du 29 avril 2015, Monsieur le Préfet d'Eure et loir a précisé que le Conseil Municipal devra donner son avis sur ce projet dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête soit entre le 9 juillet et le 24 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide qu'il formulera un avis sur ce dossier le vendredi 10 juillet 2015 après examen des observations qui auront été consignées dans le registre d'enquête.

B – PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

Le Conseil Municipal a reçu communication du compte rendu de la réunion de travail du 14 avril 2015. La réunion de travail du 19 mai 2015 a été consacrée à l'examen des zones constructibles pour prévoir les adaptations préconisées par la loi.

Les agriculteurs de la commune seront consultés lors d'une réunion organisée à la mairie le 3 juin 2015. La prochaine réunion de travail avec le chargé d'étude est fixée au 16 juin 2015 à 10h00 à la mairie.

- 19h20 : Arrivée de Mme Sylvie RIVAUD.

- 19h25 : Arrivée de M. Jean-André CAHUZAC.

5 - AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD

A – DOSSIER UN NOM POUR NOTRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Délibération n°2015_40

Le Conseil Municipal réuni le 15 avril 2015 avait sélectionné les 5 noms qui devaient être soumis au vote des élèves en vue de baptiser l'école élémentaire communale. Il est rappelé que la délibération n°2015_2 du 26 janvier 2015 avait fixé la méthodologie et le planning de la procédure visant à donner une suite à ce projet encadré par les enseignants en partenariat avec le Conseil Municipal et le conseil d'écoles.

Or, pour se positionner sur ce dossier le 15 avril 2015, les élus municipaux n'ont reçu qu'une liste de noms sans connaître les conditions dans lesquelles les élèves avaient travaillé sur ce projet. À la lecture de la délibération du Conseil Municipal, Madame la Directrice de l'école élémentaire a noté qu'aucun des noms sélectionnés par les élèves du cycle 3 qui ont travaillé en histoire et en éducation civique n'ont été retenus.

Considérant que toutes les classes de l'école élémentaire se sont impliquées sur ce projet, une intervention de Madame Cécile GAUVIN, Directrice de l'Ecole élémentaire, auprès du Conseil Municipal a été jugée nécessaire pour expliquer le travail des élèves en vue d'envisager un nouveau choix de 5 noms.

Monsieur le Maire décide de lever la séance afin de permettre à Madame GAUVIN de commenter le travail des élèves et la répartition des thèmes entre les différentes classes.

Madame GAUVIN indique qu'effectivement la liste de noms présentée le 15 avril 2015 n'a pas permis aux élus de se prononcer dans les meilleures conditions pour faire leur choix. Elle précise que les élèves du cycle 2 ont travaillé sur les thèmes de la nature, de l'environnement, de l'écologie et de la situation géographique de la commune, alors que les élèves du cycle 3 se sont concentrés sur l'histoire, les deux dernières guerres, les personnalités célèbres et les droits de l'homme. Les élèves du cycle 3 ont réalisé un travail soutenu en réalisant notamment des exposés dans le cadre de groupes de travail. Ces travaux seront présentés lors de la fête de l'école en juin prochain.

Il est suggéré aux élus municipaux de se positionner de nouveau sur une liste de 5 noms à partir d'une fiche présentant 2 noms retenus par chacune des classes.

Monsieur le Maire remercie Madame GAUVIN de son intervention et ouvre de nouveau la séance.

Il propose au Conseil Municipal de délibérer en vue de retenir les 5 noms qui seront soumis au vote des élèves en vue d'attribuer un nom à l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, Il est décidé que chaque conseiller municipal présent procèdera à un vote pour retenir 5 noms à partir de la liste communiquée. Les 5 noms qui auront obtenus le plus grand nombre de suffrages seront proposés au vote des élèves.

Après recensement des votes, les 5 propositions retenues sont :

- École élémentaire « Les 4 saisons »
- École élémentaire « Les hirondelles »
- École élémentaire « Les 4 vents »
- École élémentaire « Simone de Beauvoir »
- École élémentaire « Irena Sendler »

La présente délibération annule la délibération N°2015_36 du 15 avril 2015.

6 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES, FONCIÈRES ET PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. Jacques WEIBEL

A – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE DU BUDGET GÉNÉRAL

Délibération n°2015_41

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2015_32 du 15 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de procéder au réaménagement de la dette du budget général.

Afin de profiter de la baisse des taux et de dégager des marges de manœuvre pour les programmes d'investissement 2015, l'assemblée municipale a décidé de renégocier le prêt long terme contracté en décembre 2012 (remboursable sur 15 ans) pour la construction du restaurant scolaire et de consolider le prêt relais TVA.

Monsieur le Maire a reçu délégation pour consulter les établissements financiers pour un réaménagement de ces 2 prêts en vue de proposer un nouveau prêt de 270 000 € remboursable sur 12 ans. Le Crédit Agricole, qui a consenti en 2012 les deux prêts qui font l'objet de la négociation, a été sollicité pour consentir une remise sur les indemnités contractuelles prévues en cas de remboursement anticipé du prêt long terme.

Le Conseil Municipal est informé :

- De la lettre de refus du Crédit Agricole pour accorder une remise sur les indemnités contractuelles.
- Des différentes propositions des établissements financiers pour un nouveau prêt de 270 000 € sur 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide de retenir l'offre la mieux disante présentée par la Caisse d'Épargne Loire-Centre pour un prêt de 270 000 € sur 12 ans - échéances trimestrielles constantes - au taux fixe de 1,39 %.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à prendre les dispositions comptables pour l'encaissement du produit de ce nouveau prêt ainsi que les dépenses relatives au remboursement du capital restant dû des deux prêts et le paiement des indemnités contractuelles.
- Dit que les crédits correspondants à ces écritures sont inscrits au budget général 2015.

B – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°2015_42

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a été saisi pour avis, conformément aux textes en vigueur, pour la suppression et la création de postes suite à la modification de l'emploi du temps des agents communaux dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Il précise également qu'il y a lieu de supprimer certains postes devenus sans objet, en raison du départ en retraite de plusieurs agents ou de la modification de certains emplois. Il est précisé que le CTP a émis un avis favorable sur tous les dossiers présentés.

Monsieur le Maire fait part également de sa proposition de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps incomplet dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent, rendu possible par les conditions réglementaires en vigueur.

L'ensemble de ces dispositions sont communiquées aux élus municipaux dans un tableau récapitulatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve les créations et les suppressions de poste détaillées ci-dessous :

POSTES SUPPRIMÉS	POSTES CRÉÉS EN REMPLACEMENT (À compter du 01/06/2015)
Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 22,18/35 ^{ème} (avis 1.037.15)	Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 32,25/35 ^{ème}
Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 14,38/35 ^{ème} (avis 1.038.15)	Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 14,51/35 ^{ème}
Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 8,64/35 ^{ème} (avis 1.039.15)	Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 9,96/35 ^{ème}
Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 28,78/35 ^{ème} (avis 1.040.15)	Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 30,43/35 ^{ème}
Poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 27,75/35 ^{ème} (avis 1.041.15)	Poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à 29,14/35 ^{ème}

POSTES SUPPRIMÉS DEVENUS SANS OBJET
Poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TC (avis 1.90.14)
Poste d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe TC (avis 1.91.14)
Poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 15,65/35 ^{ème} (avis 1.092.14)
Poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 26,93/35 ^{ème} (avis 1.93.14)
Poste d'ATSEM de 1 ^{ère} classe à 27,75/35 ^{ème} (avis 1.151.14)

POSTE CRÉÉ AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE (À compter du 01/08/2015)
Poste d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à 30,43/35 ^{ème}

- Approuve le nouveau tableau des effectifs tenant compte de ces modifications.

C – RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CAE

Délibération n°2015_43

Monsieur le Maire informe que le Pôle Emploi a donné son accord pour le renouvellement d'un contrat dans le cadre d'un emploi aidé (CAE) à temps incomplet (20 heures de travail hebdomadaires). Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à prendre les dispositions pour la signature des pièces du dossier en partenariat avec l'ASFEDEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- donne son accord pour le renouvellement du contrat CAE pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

D – INFORMATION SUR LES FICHES D'ÉVALUATION DU PERSONNEL COMMUNAL QUI SERONT SOUMISES POUR AVIS AU CTP EN CONFORMITÉ AVEC LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Le Conseil Municipal reçoit communication des documents qui seront communiqués pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre de la procédure de mise en œuvre de l'entretien professionnel et des critères d'évaluation, conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2014.

E – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE « SYLVAINÉ BABIARZ »

Un projet de règlement modificatif de la bibliothèque municipale est présenté en séance. Ce document vise à actualiser certains articles. Un point sera fait en vue de faire valider ce nouveau règlement lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

F – COURRIER DE LA POSTE

La lettre de la Poste en date du 16 avril 2015 suite à la rencontre du 12 mars 2015 relative au bureau de poste de la commune est remise aux élus. Ce courrier incite la collectivité à ouvrir une agence postale communale. Ce dossier reste à étudier.

20h25 : Mme Cathy LUTRAT quitte la séance

G – COMMUNICATION D'UNE DOCUMENTATION DE LA FISCALITÉ LOCALE

Comme il l'avait été demandé, une fiche récapitulant l'évolution des taux des impôts locaux ainsi qu'une documentation relative à la réforme de la fiscalité directe locale en 2011 sont remises en séance.

H – TIRAGE AU SORT PRÉLIMINAIRE DES JURÉS D'ASSISES 2016

Délibération n°2015_44

Conformément aux instructions préfectorales, il est procédé au tirage au sort préliminaire de 3 personnes à partir de la liste électorale communale. Les personnes tirées au sort en séance qui seront prévenues par courrier sont les suivantes :

Mme Delphine HYOT

M. Michel BORDIER

M. Djibrine MAHAMAT

7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

- De la réforme en cours sur le statut des élus.
- De la réflexion en cours sur le regroupement de plusieurs communautés de communes dans le cadre de la nouvelle loi.
- Des dispositions législatives permettant la mise en place des communes nouvelles.
- De l'exposition organisée dans la salle des associations du foyer communal du 24 mai au 5 juin 2015 consacrée à la première guerre mondiale, organisée par la bibliothèque municipale. Monsieur Philippe LIPCHITZ, présentera son ouvrage sur l'évolution du travail agricole en Beauce à partir de la seconde guerre mondiale. Il sera présent le dimanche 24 mai 2015 pour dédicacer son livre. Les élèves des classes d'Aunay-sous-Auneau auront l'occasion de se rendre à cette exposition.
- De la formation proposée aux correspondants sécurité routière.

- Dates des prochaines réunions du conseil Municipal :

- Jeudi 18 juin 2015 à 20 h (à 18h30 : réunion du CCAS).

- Vendredi 10 juillet 2015 à 18h30.

- Jeudi 24 septembre 2015 à 20h (à 18h30 : réunion du CCAS).

- Madame Sonia LABSY informe l'assemblée municipale du concert des choraulnes organisé à Auneau le 6 juin 2015.

8 – DATES À RETENIR

- Mercredi 20 mai 2015 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission information-communication-culture au sujet de l'organisation de la nocturne du 5 septembre 2015.
- Jeudi 21 mai 2015 à 17h30 au collège Jules Ferry : Réunion du conseil d'administration.
- Jeudi 28 mai 2015 à 14h à Chartres : Assemblée générale du CAUE 28.
- Vendredi 29 mai 2015 à 20h à la salle des associations : Réunion des associations pour l'organisation de la nocturne du 5 septembre 2015.
- Samedi 30 mai 2015 à 10h30 : Organisation d'une réunion pour la préparation de la fête des écoles.
- Mercredi 3 juin 2015 à 10h30 à la mairie : Réunion avec les exploitants agricole dans le cadre de la révision du PLU.
- Mercredi 3 juin 2015 à 18h30 à la bibliothèque : Réunion trimestrielle de travail avec l'équipe de bénévoles.
- Jeudi 4 juin 2015 : Rencontres sportives USEP (maternelle).
- Mardi 9 juin 2015 à 10h à la mairie : Réunion trimestrielle de travail avec VEOLIA.
- Lundi 15 juin 2015 à 9h30 à la mairie : Réunion trimestrielle de la commission scolaire avec les intervenants du service de la restauration scolaire.
- Mardi 16 juin 2015 à 10h à la Mairie : Réunion de travail dans le cadre de la révision du PLU.
- Mercredi 17 juin 2015 à 18h30 : Réunion de la commission information et communication en vue de la sortie du prochain Fil des Jours.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Robert DARIEN

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

«www.aunay-sous-auneau.fr»

Rubrique « La vie municipale / le Conseil Municipal / Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal »

LE 22 MAI 2015